

Programme Quiétude Attitude : une nouvelle signalétique pour les zones sensibles

Après le déploiement de plusieurs outils de communication depuis 4 ans, le programme Quiétude Attitude franchit une nouvelle étape avec la matérialisation cet hiver des secteurs avec de forts enjeux de conservation pour les espèces du massif, dont certaines en voie de disparition. L'objectif principal de la signalétique temporaire mise en place est de faire respecter les itinéraires balisés dans les zones de quiétude du 1^{er} décembre au 30 juin afin d'éviter tout dérangement de la faune sauvage, qui pourrait lui être fatal. Cela participe à concilier l'accueil du public, de plus en plus demandeur d'activités dans la nature, tout en respectant sa fragilité et en la protégeant. Le programme Quiétude Attitude est financé par l'Europe, l'État, la Région Grand Est. Cette nouvelle action s'intègre au Plan National d'Actions en faveur du Grand Tétrás.

> OBJECTIFS ET RÔLES DE LA SIGNALÉTIQUE TEMPORAIRE DE QUIÉTUDE

- **COMMENT ?** Deux types de supports sont prévus (banderoles et fanions) pour deux objectifs distincts : **Intensifier la sensibilisation** du programme Quiétude Attitude qui vise à inciter les usagers au respect des itinéraires balisés et **matérialiser les interdictions** dans les aires protégées qui s'appuient sur la réglementation existante.



- **OÙ ?** La signalétique temporaire de quiétude vise principalement les zones naturelles les plus sensibles déjà réglementées : réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Dans ces zones, le « hors sentiers balisés » y est souvent déjà interdit. Depuis le secteur du Donon-Schneeberg jusqu'aux Ballons comtois, une trentaine de secteurs sont identifiés par la pose de la signalétique temporaire.
- **QUAND ?** Afin d'intégrer les besoins de quiétude de l'ensemble des espèces ciblées, la période de quiétude s'étend du 1^{er} décembre au 30 juin, soit du début de l'hiver au début de l'été, périodes de repos puis de reproduction indispensables à leur survie.
- **AVEC QUI ?** La coordination de l'action est assurée par le Parc et ses partenaires en lien avec les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels : l'Office National des Forêts, les services de l'État, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, les collectivités, les communes et les stations de ski des secteurs concernés.

PROGRAMME QUIÉTUDE ATTITUDE / WWW.QUIETUDEATTITUDE.FR

Le programme Quiétude Attitude a pour objectif d'informer le public sur les zones de quiétudes indispensables à la faune sauvage en période sensible. Il informe aussi sur les 5 bons réflexes à adopter dans la nature :

1. Je prends connaissance des zones de quiétude et de la réglementation
2. Je reste sur les itinéraires balisés dans les zones de quiétude
3. Je respecte le silence de la nature
4. Je tiens mon chien en laisse
5. Je privilégie les activités en journée.

Soyons tous sauvagement responsables et respectons les itinéraires balisés !

Contact Presse :

Isabelle COLIN – Responsable de la communication – 07 85 59 65 71 - i.colin@parc-ballons-vosges.fr